

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **20/03/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **12/03/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **19 mars 2015**

L'an deux mil quinze

Le **dix neuf mars** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. **Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Etaient absents : **COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. Sylvain PERRUCHE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Le Maire expose au Conseil Municipal les 5 propositions reçues suite à la consultation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du bureau GEO STUDIO pour une tranche ferme de 21 175 €HT.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Frédéric REIGNEY

